

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1657**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur des forces de vente

Nouvel intitulé : Attaché commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)	Président de l'ACFCI et Président des IFV, Président de l'ACFCI

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312t Négociation et vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les techniciens supérieurs sont des commerciaux opérationnels capables de collecter et utiliser les informations marketing pour concevoir un Plan d'Actions Commerciales, de mener des négociations, de prévoir, surveiller et évaluer leurs performances et susceptibles d'évoluer, à terme, vers des fonctions d'encadrement commercial ou vers des situations de négociation complexes (type grands comptes).

Ils sont capables : - d'élaborer un plan d'action commerciale (PAC)

- d'établir un plan de prospection et la mettre en oeuvre
- de mener des négociations commerciales
- de manager son activité et assurer une fonction de veille
- de gérer et développer une clientèle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les techniciens supérieurs des forces de vente intègrent les équipes commerciales des entreprises du secteur privé. Le secteur le plus important est celui des activités financières, puis le commerce de gros et de détail, le service aux entreprises, les services aux particuliers et l'industrie.

D'une manière générale, on peut cependant dire que tous les secteurs d'activités sont représentés dans les postes des techniciens supérieurs des forces de vente.

- Attaché commercial en biens d'équipements professionnels ; - Attaché commercial en services auprès des entreprises ;
- Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières ;
- Attaché commercial en biens de consommation ;
- Responsable des Ventes ;
- Cadre technico-commercial ;
- Attaché commercial bancaire ;
- Responsable d'exploitation en assurances.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, la certification comporte trois composantes : 1 - EVALUATION DES ACQUIS EN CENTRE DE FORMATION :

- 3 simulations : un entretien de prospection et deux entretiens de négociation
- Contrôle Continu des Acquis (sur 21 modules)

2 - EVALUATION DES ACQUIS EN ENTREPRISE :

- Grille d'évaluation des compétences et du comportement en entreprise. => Evalueur : Tuteur

3 - DOSSIER PROFESSIONNEL :

Analyse d'une mission confiée par l'entreprise d'accueil :

- Contexte et enjeux de l'action à mettre en oeuvre
- Réalisation et analyse des résultats
- Préconisations opérationnelles

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<b>Le Jury de Certification est composé comme suit :</b> - 1 Président de jury (Membre qualifié représentant du monde économique) - 2 professionnels (1 représentant des salariés / 1 représentant des employeurs) - 1 Ex-stagiaire - 1 Représentant de l'IFV (qui organise le jury, qui participe en tant qu'observateur neutre et assure le secrétariat de séance).
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 9 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par les arrêtés du - 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997

- 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997
- 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998
- 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998
- 15 avril 1999 publié au Journal Officiel du 17 avril 1999

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par les arrêtés du :

- 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000
- 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001
- 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001
- 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

500 Certifiés par an en moyenne

##### Autres sources d'information :

Site ACFCI : <http://www.acfci.cci.fr>

Portail formation ACFCI : <http://formation-emploi.cci.fr>

**Lieu(x) de certification :**

ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (ACFCI) - RESEAU NEGOVENTIS (IFV)  
46, avenue de la Grande Armée 75017 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Réseau national NEGOVENTIS, sous l'égide de l'ACFCI (Organisme Certificateur) :**

CCI d'Amiens - Abbeville - Péronne / INTERFOR SIA (Amiens 80)

CCI de Brest (Brest 29)

CCI de Colmar et du Centre-Alsace (Wintzenheim 68)

CCI de Grand-Lille (Roubaix 59)

CCI de l'Oise (Nogent S/Oise 60)

CCI de L'Yonne (Auxerre et Sens 89)

CCI de la Dordogne (Bergerac 24)

CCI de la Meuse (Bar-le Duc et Verdun 55)

CCI de la Moselle (Metz 57)

CCI de la Nièvre (Nevers 58) (P)

CCI de l'Aisne (Saint-Quentin 02) (P)

CCI de Lyon (Lyon 69)

CCI de Maine-et-Loire (Cholet et Angers 49)

CCI de Meurthe-et-Moselle (Laxou 54)

CCI de Nantes (Nantes 44)

CCI de Nîmes - Bagnols - Uzès - Le Vigan (Nîmes 30)

CCI de Paris (Paris 75)

CCI de Pointe-à-Pitre (97 Pointe-à-Pitre) (P)

CCI de Rouen (Mont Saint Aignan 76)

CCI de Saône-et-Loire (Mâcon)

CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin (Strasbourg 67)

CCI de Troyes et de l'Aube (Troyes 10)

CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines (St Germain en Laye 78)

CCI des Cotes d'Armor (Saint-Brieuc 22)

CCI des Vosges (Epinal 88) (P)

CCI du Jura (Lons le Saunier 39)

CCI du Loiret (Orléans 45)

CCI du Morbihan (Pontivy 56)

CCI du Pays-de-Brive (Brive19)

CCI du Roannais (Roanne 42)

CCI Formation Côte d'Or (Dijon 21)

**Historique de la certification :**

Ancien libellé de la certification : - Cycle supérieur de technicien des forces de vente

**Certification suivante :** Attaché commercial